

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ARSS&ID_NUMPUBLIE=ARSS_136&ID_ARTICLE=ARSS_136_0027

Statu quo autour d'un squat

par Isabelle COUTANT

| Le Seuil | Actes de la recherche en sciences sociales

2001/1 - 136-137

ISSN 0335-5322 | ISBN 2-02-048619-9 | pages 27 à 37

Pour citer cet article :

– Coutant I., Statu quo autour d'un squat, Actes de la recherche en sciences sociales 2001/1, 136-137, p. 27-37.

Distribution électronique Cairn pour Le Seuil.

© Le Seuil. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

STATU QUO

AUTOUR D'UN SQUAT

La spéculation immobilière des dix dernières années conjuguée à la politique de la Ville en matière d'urbanisme ont modifié la morphologie sociale des quartiers du nord et de l'est parisiens. La rénovation urbaine des arrondissements populaires a attiré une fraction des classes moyennes et supérieures. Mais certaines zones préemptées par la municipalité ont été « gelées » du fait de la chute des prix immobiliers : les projets ont été abandonnés et les bâtiments se sont dégradés, certains ont été squattés. Le quartier étudié illustre ces évolutions. Aujourd'hui encore composé d'une majorité d'ouvriers et d'employés, il a vu une partie d'entre eux se replier vers les banlieues moins onéreuses et céder la place à de nouveaux habitants issus de classes plus favorisées¹. Quelques îlots ont fait l'objet de déclarations d'utilité publique : les secteurs en cours d'aménagement ou d'acquisition sont repérables aux fenêtres murées de certains immeubles et aux terrains restés en friche. Dans l'un des immeubles préemptés par la Ville, quatre familles se sont installées au cours du second semestre 1995. Après un procès en décembre 1996, elles ont été condamnées à verser un loyer mensuel de 1 500 francs au Trésor public mais au moment de l'enquête (de novembre 1997 à avril 1998), aucune famille ne s'acquittait de cette somme. La situation semblait néanmoins stabilisée, les employés municipaux ne passant que pour contrôler les logements encore vacants et empêcher toute nouvelle installation. Pour que la violation d'une norme (ici l'occupation illégale d'un logement) soit dénoncée, il faut tout d'abord qu'elle soit perçue comme telle. Or l'éventualité de cette perception dépend de nombreux paramètres, à commencer par les efforts déployés par les déviants eux-mêmes pour « ne pas se faire remarquer ». Par ailleurs, même si la situation est perçue comme anormale par tel ou tel, encore faut-il qu'ils aient intérêt à dénoncer la transgression. Il faut enfin qu'ils soient entendus par les agents en mesure d'intervenir. Ainsi l'investigation s'est-elle étendue de

proche en proche du squat au voisinage, puis aux associations de quartier, et enfin à quelques représentants de l'État, les uns et les autres étant inégalement susceptibles de défendre des normes plus ou moins institutionnalisées auxquelles les squatters doivent se conformer pour être tolérés.

Les élus et le commissaire de police de l'arrondissement semblent tout ignorer ou presque du squat étudié. Cette méconnaissance ne suffit pas pour autant à censurer un discours normatif et stéréotypé sur la réalité supposée qui oscille entre commisération et stigmatisation. L'élu communiste, adjoint à la jeunesse, prenant la défense des squatters, dresse un tableau misérabiliste de leurs conditions de vie, se porte garant de leur moralité. Il souhaiterait que ces familles soient relogées dans le quartier, mais s'avoue impuissant pour engager une procédure de ce type. L'adjoint à l'urbanisme, homme de gauche qui a toujours vécu dans l'arrondissement, s'en prend à la politique du maire de Paris et se montre outré à l'idée que la Ville puisse exiger un loyer des squatters « pour des locaux aussi insalubres ». À l'opposé, le commissaire définit d'emblée le squat comme une menace pour l'ordre social et la santé publique. Cependant, il nuance ses

1 – La zone de référence repérée par l'INSEE, en moyenne moins « populaire » que le quartier étudié, comportait malgré tout 18,3 % d'ouvriers, 13,9 % d'employés et 6,4 % de personnels de service en 1954. Si ces deux dernières catégories sont demeurées stables jusqu'en 1982, les ouvriers, en revanche, ont vu leur part dans la population active se restreindre à 13,4 %, tandis que les professions libérales et les cadres supérieurs passaient de 2,8 % à 6 % et les cadres moyens de 6,5 % à 9 %. Les chiffres obtenus avec la nouvelle nomenclature confirment cette évolution au cours de la dernière décennie : employés et ouvriers représentent 26,4 % de la population active de la zone en 1990 contre 30,6 % en 1982, tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures progressent de 7,4 % en 1982 à 12,8 % en 1990. Dans la même zone, les étrangers sont passés de 3,4 % de la population en 1954 à 9,2 % en 1968 pour atteindre 19,2 % en 1990. Le quartier comprend aujourd'hui plus de 30 % d'étrangers dans les îlots regroupant les habitats les plus vétustes (plus du quart des logements de ces îlots comporte une installation sanitaire défectueuse).

propos au cours de l'entretien en fonction de ce qu'il perçoit des attentes de l'enquêteur. Ainsi cherche-t-il à légitimer intellectuellement son discours et finit-il par distinguer le « bon squatter père de famille » du « squatter toxicomane et violent », avant de qualifier le squat de « problème de société ».

Ce discours modulable peut être interprété comme un indice des difficultés rencontrées par les agents de l'État pour gérer certaines formes de déviance. L'extension du répertoire est d'autant plus grande qu'il n'existe pas de discours collectif unifié censé représenter le point de vue de l'institution. Tel est le cas de la norme juridique en ce qui concerne les squats.

Du point de vue du droit, le squatter est l'occupant sans titre d'un domaine privé ou public, mais si le lieu d'occupation ne sert pas d'habitation et de résidence réelle à un citoyen, il n'y a pas violation de domicile et aucune sanction pénale n'est prévue, sauf bris ou effraction. Même dans ce cas, il est possible d'invoquer « l'état de nécessité » dans lequel se trouvent les personnes pour les exonérer de leur responsabilité pénale. L'expulsion est ensuite soumise à une procédure judiciaire auprès du tribunal de grande instance. Les forces de l'ordre ne peuvent intervenir que dans un laps de temps très court (moins de quarante-huit heures après l'entrée dans le lieu) ; au-delà de ce délai, le squat est reconnu comme le domicile de l'occupant. Une fois l'expulsion prononcée, des délais peuvent être accordés, qui tiennent compte de « la bonne ou mauvaise volonté manifestée par l'occupant dans l'exécution de ses obligations », de ses ressources, de sa situation familiale, des conditions atmosphériques. La reconnaissance implicite d'un « droit au logement » depuis quelques années semble amorcer une clarification de la norme d'État. Par décision du 19 janvier 1995, le Conseil constitutionnel a reconnu que « la possibilité de pouvoir disposer d'un logement décent constitue un objectif à valeur constitutionnelle ». La loi du 31 mai 1990 affirmait déjà que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité [...] pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir ». La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions aménage un nouveau droit de réquisition portant sur des locaux vacants. Mais si les valeurs et les objectifs sont précisés, les moyens et les procédures à mettre en œuvre pour gérer les situations concrètes restent vagues.

L'émergence d'« entrepreneurs de norme » privés

Pour les habitants du quartier, l'existence même du squat témoigne avant tout de « l'abandon » du secteur par les pouvoirs publics. Mais, en fonction de leur position dans la configuration locale, les différents groupes sociaux en présence énoncent des prises de

position spécifiques sur les problèmes du quartier, et proposent des analyses divergentes de la situation des squatters.

Les membres des classes moyennes et supérieures qui vivent dans le quartier se considèrent comme « les laissés-pour-compte » de la Ville. Voulant accéder à la propriété à la fin des années 1980, à un moment où les prix immobiliers atteignaient des niveaux-records, ils ont investi dans ce quartier qui était alors le moins cher de Paris. Le retournement de conjoncture au début des années 1990 les a frappés de plein fouet. Se référant au 16^e arrondissement, symbole des espaces protégés auxquels ils n'ont pas eu accès, ils dénoncent l'existence de « zones de droit à géométrie variable ». Endettés, enchaînés à des logements fortement dévalués, ils se sont organisés en association² à la fin de l'année 1996. Pour la plupart d'entre eux, le squat, symptôme de la dégradation urbaine, incarne la « spirale de déclin » dans laquelle le quartier serait engagé.

M. Tino, propriétaire d'une maison située à proximité du squat, responsable de la commission urbanisme de l'association, est le plus virulent : « On retourne au fin fond du Moyen Âge si la police n'intervient pas pour des choses qui sont quand même graves ! Ça veut dire qu'il y a des lieux de non-droit ! [...] c'est l'institution officielle qui crée le non-droit ! Qui ne veut plus appliquer la loi. Pour ne pas faire de vagues... » Objet d'un investissement intense, tant affectif que matériel, sa maison marque l'aboutissement d'une trajectoire ascendante. Immigré italien d'origine populaire âgé d'une soixantaine d'années, devenu ingénieur au ministère de l'Équipement, M. Tino ressent la dégradation de la rue comme une agression personnelle, un déni de tous ses efforts.

Les squatters, non seulement ils sont là, mais, en général, c'est pas parce qu'ils ont besoin d'un logement, c'est pour préparer des mauvais coups ! [...] On m'a dit qu'il y a du trafic de drogue. [...] La police peut pas intervenir, ils sont toujours soutenus par des associations diverses et variées. Y a toute la gauche caviar qui adore ça. Dès qu'on essaie d'expulser des squatters, c'est le drame, toute la presse en parle, on en fait des martyrs. Alors que les journalistes ne s'occupent jamais des problèmes qu'ils posent dans le voisinage. [...] Les gens sont vraiment horrifiés d'ailleurs d'être complètement ignorés par les autorités, par la presse...

2 – Ce genre d'initiatives annonce l'évolution de la politique menée par la Ville de Paris en matière d'urbanisme. La communication du maire au conseil de Paris en avril 1996 prévoit l'établissement de plans d'occupation des sols propres à chaque quartier, en concertation avec les élus d'arrondissement et les habitants représentés par des « associations locales très actives ».

Les dirigeants de l'association déclarent lutter contre l'insalubrité (thème constamment associé à l'insécurité) et aspirent à préserver une « mixité sociale » qu'ils estiment menacée, craignant la « ghettoïsation » du quartier. Le président de l'association, inspecteur des impôts, ancien militant communiste, marié à une architecte, exprime le désarroi de ces nouveaux propriétaires, souvent cadres de gauche, initialement attirés par les quartiers « mélangés », « populaires ». Le couple s'est néanmoins battu pour inscrire ses trois enfants dans les écoles de quartiers voisins plus bourgeois. Critiques à l'égard des partis de gauche, ils considèrent qu'il est de leur devoir de prendre en considération le sentiment d'insécurité ambiant : c'est, selon eux, le meilleur moyen de contrer le Front national.

« On pourrait faire un gouvernement pratiquement », confie le président en précisant les professions de ses collaborateurs : ingénieurs, architectes, urbanistes, journalistes, enseignants. Chacun s'est vu attribuer la direction d'une commission selon sa spécialité : urbanisme, enseignement, animation, relations publiques, sécurité, « propagande ». La diffusion d'un bulletin mensuel, livré gratuitement au domicile de chaque adhérent, la mise en place d'un site Internet consacré aux projets de l'association, ainsi que l'affichage sur les murs du quartier et la distribution de tracts les jours de marché permettent d'informer la population des plaintes déposées et des actions envisagées. En fait, le travail collectif de l'association tente d'imposer une identité de quartier conforme à ses intérêts, l'histoire et les lieux étant revisités en fonction de l'avenir souhaité. Un restaurant implanté depuis de longues années, réputé pour sa cuisine française, fréquenté en d'autres temps par des célébrités, est constitué en symbole d'un passé prestigieux.

Relayée par la presse, forte de ses cinq cents adhérents, elle a réussi à s'imposer comme l'interlocuteur privilégié des élus locaux, du commissaire de police et du préfet. Son projet d'aménagement urbain a été retenu : le secteur a été consacré « quartier tranquille »³, un square est prévu à la place du terrain vague, une crèche doit être construite. La mobilisation contre l'installation d'un foyer de travailleurs immigrés a abouti : le projet, ratifié, a été abandonné. Enfin, en réponse à la manifestation organisée en janvier 1998 sur le thème « Drogue, insécurité, insalubrité : ça suffit ! », le député de l'arrondissement a promis de se faire le porte-parole de l'association auprès du préfet et du maire de Paris.

L'association est ainsi devenue une sorte d'« entrepreneur de morale », dont la vocation explicite est d'interpeller les représentants de l'État, mais qui s'efforce aussi – implicitement – de promouvoir sa

définition de ce qu'est « bien vivre » dans le quartier et de rendre l'espace conforme à sa conception de la « civilité ». Cherchant à « s'établir »⁴ localement, les catégories moyennes et supérieures, dernières arrivées dans le quartier, entrent alors en conflit avec les « jeunes »⁵ issus de l'immigration maghrébine, qui se sentent dépossédés de leur « territoire ». Ils ont grandi dans ce quartier qu'ils considèrent comme leur « petit village » et un certain nombre d'entre eux, en échec scolaire, sans emploi, arpentent les rues en quête de distractions (ce qu'ils appellent « galérer »). Quelques-uns ont tenté de s'organiser pour défendre leurs propres revendications, notamment l'obtention d'une salle « à eux » pour faire du rap : ils souhaiteraient récupérer un bâtiment préfabriqué voué à la démolition et transformer le terrain vague adjacent en terrain de foot, parce qu'ils considèrent cet espace comme « stratégique » (au cœur de leur territoire, à égale distance des cités HLM et de la laverie qui leur sert de base). Mais ce projet est contradictoire avec celui de l'association de quartier qui a prévu d'y faire un square. L'incompréhension s'accroît de part et d'autre, et les militants de l'association, lassés et agacés par les jeunes qu'ils jugent « envahissants », « pas sérieux », ont progressivement renoncé à les aider. Quant aux jeunes, ils ont l'impression d'être évincés, de ne pas être pris en considération : « Ils veulent que ce soit un quartier de mémés », déclare l'un d'entre eux. Stigmatisés, se voyant imputer tous les problèmes du quartier parce qu'ils « traînent dans les rues », ils expriment ressentiment et agressivité à l'égard de l'association et des groupes socialement favorisés qu'elle représente : « Ils disent que les jeunes cassent tout ici. Nous, on leur dit : "Vous avez rien vu encore !" », parce que franchement, nous, on est très gentils ici. Descends à Barbès, descends en banlieue, tu vas bien voir les trucs qui se passent. »

Les initiatives de l'association sont finalement vécues comme une stratégie d'exclusion et assimilées à du racisme. Indigné par la mobilisation de l'association contre l'installation du foyer de travailleurs immigrés, Ahmed, qui se présente comme le leader des jeunes, considère qu'« ils veulent diriger le quartier et que les

3 – Les accès de la zone sont surélevés et accompagnés de panneaux annonçant une vitesse maximale de trente kilomètres par heure. L'objectif est, à terme, de valoriser les espaces verts et les espaces piétons. Nombreux dans les arrondissements huppés de la capitale, les « quartiers tranquilles » sont très peu répandus dans le nord et l'est parisiens.

4 – Au sens que Norbert Elias donne à ce terme dans la « configuration marginaux-établis », voir Norbert Elias et John L. Scotson, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997.

5 – Les « jeunes » ont intériorisé cette dénomination et traitent leurs adversaires de « vieux ». Ces termes recouvrant davantage des catégories sociales que des groupes d'âge, on peut supposer qu'ils ont pour fonction implicite d'euphémiser les conflits entre classes sociales.

immigrés et tout ça, ils aient rien à dire dans l'histoire ». La représentation légitime du quartier devient alors un enjeu de lutte.

Ils pensent pouvoir représenter les habitants du quartier alors qu'ils représentent une toute petite minorité. [...] Comme c'est les seuls représentants, ils assistent aux réunions, ils sont au courant... C'est comme ça qu'ils se sont opposés à un foyer. Et comme y a pas d'autres représentants, y a personne qui parle. [...] Ils se permettent de faire des calculs d'urbanisme, ils sont quatre cents ! Aucun Arabe, aucun Noir dans leur association ! Et ils vont parler pour vingt mille personnes du pâté de maisons ? (Ahmed.)

Ahmed prend aussi la défense des squatters qu'il connaît bien, ne serait-ce que parce qu'ils fréquentent les mêmes lieux, partageant leur temps entre le café, la rue et divers « business »⁶. Jeune – il a 24 ans –, sans emploi, il se fait le porte-parole des « marginaux ». Lors d'un débat organisé dans le quartier par l'association, en présence d'élus locaux et du commissaire de police, il exige le relogement des squatters, indigné par l'insalubrité des lieux. Le fils d'un locataire de l'immeuble squatté récuse la catégorie même de « squatter » : « Quand on dit squat... Franchement, [...] ils ont pas squatté, [...] ils ont habité, mais de force, disons. Ils ont habité, c'est parce qu'ils ont pas trouvé d'autre solution. Et j'dis qu'ils ont raison. »

Mais ce n'est pas tant la concurrence entre « jeunes » et « vieux » que la possibilité d'un renversement d'alliance pour une partie des adhérents de l'association de quartier qui entretient l'équilibre des tensions jusqu'à présent propice à la tranquillité des squatters. L'association regroupant un public hétérogène, ses leaders ont tenté de fonder la légitimité de son action sur sa représentativité de la population locale. Si les jeunes ont été écartés sous prétexte d'incompatibilité dans les projets, les autres habitants intéressés sont sollicités avec insistance. C'est pourquoi sans doute une partie des « vieux indigènes »⁷, anciens « établis » du quartier, appartenant aux classes populaires, figurent parmi les adhérents de l'association. Quant aux nouveaux arrivés, où se retrouvent aussi bien des commerçants que des enseignants, ils partagent rarement une même conception des solutions à apporter aux problèmes posés. À propos de la délinquance, les uns en appellent à « la répression », tandis que d'autres misent sur « la prévention ». Une femme, professeur d'anglais, militante de la Ligue des droits de l'homme, d'Amnesty International, du collectif Bosnie, de Droit au logement, explique qu'il s'agit principalement pour elle d'« aider à la coexistence de gens d'origines différentes » dans le quartier, de « faire un travail de terrain, une animation de quartier, qui per-

mettent de résister au Front national ». Un autre adhérent, commerçant, souligne le sentiment d'insécurité ambiant et réclame une présence policière accrue : « Si les commerces disparaissent, si les enfants ne fréquentent plus nos écoles, s'il n'y a pas de renouvellement de population, cela deviendra le Bronx. Une vision peut-être trop pessimiste, j'espère me tromper. »

Le président de l'association sait que le succès de l'entreprise suppose la maîtrise des tensions internes. Les enjeux du combat mené restent suffisamment vagues pour recueillir l'assentiment d'adhérents relativement divers : il s'agit de « mieux vivre » dans le quartier, de « préserver une mixité sociale » menacée, seule garante d'une bonne intégration de tous. Le flou des notions utilisées laissant chacun libre de lui prêter le sens qu'il souhaite permet l'entente dans le qui-proquo. Selon le registre d'interprétation, il s'agit d'éviter que d'autres populations d'origine immigrée ne s'installent dans le quartier (peur du « ghetto ») ou, au contraire, d'insister sur la richesse des échanges entre groupes ethniques. Du fait de cette ambiguïté, l'association parvient à mobiliser à la fois l'assistante sociale du secteur et une partie des instituteurs du quartier, compréhensifs à l'égard des squatters qu'ils sont amenés à fréquenter dans le cadre de leur profession, et M. Tino, submergé par la colère dès qu'il évoque cette question. En restant à un niveau de généralité qui engage peu, l'association peut maintenir sa cohésion : elle se contente d'affirmer certaines valeurs consensuelles sans jamais prendre le risque de prises de position susceptibles de faire éclater le groupe. Les hésitations, les ambiguïtés, les réserves du président de l'association, de sensibilité communiste, reflètent l'écartèlement structural du PCF entre les différentes fractions des classes populaires.

Entre « établis » et « marginaux »

L'enquête menée dans le voisinage du squat met en évidence le jeu spécifique des agents qui se situent, physiquement et socialement, entre les « marginaux »

6 – Trafic de « shit », vol, recel, revente, d'après le commissaire. L'un des jeunes du quartier, fils du locataire de l'immeuble squatté, parle de cette activité en d'autres termes : il s'agirait seulement, selon lui, de vendre des objets qui lui appartiennent et dont il n'a plus besoin. Cette catégorie indigène fonctionne comme un euphémisme et permet d'établir un continuum entre toutes les formes d'« affaires », de « commerce » : le flou du terme englobe en effet des pratiques tant légales qu'illégales, du trafic à l'échange, en passant par le troc.

7 – Expression de l'adjectif à l'urbanisme, communiste d'une soixantaine d'années, « enfant » de l'arrondissement, issu de milieu populaire. À propos de l'association et de ses leaders, il commente, un peu agacé : « Y a aussi des gens bien dans ce quartier, pas que des gens qui ont l'impression que c'est l'enfer... Ceux que moi, j'appelle les vieux indigènes... »

et les « prétendants à l'établissement ». Certes, ce sont eux qui, du fait de leur proximité avec les squatters, informent les « dominants ». Mais, situés à la lisière des deux groupes, ils ne sont pas pour autant de simples vecteurs et sont en mesure de filtrer l'information qu'ils diffusent en fonction de leurs propres intérêts. Membres des classes populaires, ayant connu des périodes de chômage, les personnes rencontrées ont vécu l'expérience du déracinement et de la marginalisation. Cette expérience, source d'identification potentielle aux squatters, explique sans doute leurs réticences à les stigmatiser. M. Hamidi, le locataire en titre qui vit dans l'immeuble occupé, s'abstient ainsi de toute condamnation. Lui-même immigré, éboueur après une période de chômage, père de quatre garçons dont trois sont sans emploi (le dernier est en BEP), il s'est refusé à signaler l'occupation des logements au moment où elle s'est produite.

Cette solidarité plus ou moins explicite avec les squatters prend sens, au-delà de la simple empathie, dans une résistance diffuse face aux catégories qui cherchent à s'établir. La méfiance des « vieux indigènes » à leur encontre est perceptible dans la distance qui sépare leurs préoccupations des thèmes qui mobilisent l'association. Ils semblent mal à l'aise avec les notions de « dégradation » du quartier, d'« abandon » par les pouvoirs publics. Peut-être sont-ils trop proches des catégories visées pour ne pas se sentir eux-mêmes dégradés par de telles assertions... Par ailleurs, leur position sociale explique sans doute que leur perception de la « dégradation » n'est pas nécessairement la même que celle des dirigeants de l'association, issus des classes moyennes et supérieures. M. Pietrovski estime, contrairement à d'autres habitants qui se plaignent des nuisances sonores occasionnées par les groupes de jeunes, que la rue est moins bruyante qu'elle ne l'était, du temps où les restaurants adjacents étaient très fréquentés⁸. Locataire dans le bâtiment qui fait face à l'immeuble occupé, il ne se sent pas très concerné par les questions soulevées par l'association et ne parvient pas à exprimer son point de vue lors des assemblées générales. Il s'oppose à « la chasse aux sorcières », parce qu'il est lui-même stigmatisé. Les habitants de la résidence voisine lui reprochent de nourrir les pigeons qui salissent les façades, d'élever des chats qui dégagent de mauvaises odeurs et d'avoir installé une antenne parabolique qui défigure le bâtiment. Mais il analyse ces différents griefs comme des prétextes révélant des tensions plus profondes : plus que les chats ou les pigeons, il comprend que c'est lui, avec sa façon de vivre, qui « gêne ». Se sentant « à part »⁹, « étranger » dans ce quartier qui l'abrite pourtant depuis plus de vingt ans, M. Pietrovski, conscient de la variabilité des

schèmes de perception de la déviance, préfère ne pas se prononcer sur l'éventualité de trafics à l'intérieur du squat. Il pressent que les normes peuvent être utilisées par un groupe pour mieux exclure ceux qu'il ne veut pas compter en son sein : « Normal ou pas normal, je sais pas, parce que en fait, y a des fois des gens qui sont orientés dans un sens ou dans l'autre. L'opinion, c'est quelque chose qu'on manipule, et les gens, on les manipule aussi. Y a des gens qui voudraient souvent faire intervenir des choses et des règlements parce qu'ils aiment pas quelqu'un quelque part, et donc, y a des choses qui gênent. »

Cette lucidité témoigne de la compréhension, peut-être diffuse, de la fonction du commérage¹⁰ pour les groupes qui cherchent à s'établir et de la possibilité de résister en refusant de relayer certaines informations. Les gardiens d'une résidence proche du squat dénoncent les « colportages de choses qui sont fausses » qu'ils ressentent comme une volonté de prise de contrôle : « Chacun vit sa vie comme il l'entend. » Bien qu'ils ne soient installés dans le quartier que depuis six ans, ils se situent du côté des « vieux indigènes » : anciens ouvriers âgés d'une quarantaine d'années, originaires du nord de l'Aisne, ils sont arrivés à Paris après une longue période de chômage. En situation d'infériorité sociale par rapport aux locataires et aux propriétaires qui les emploient, ils n'apprécient guère la manière dont ils les considèrent. Leur ressentiment est perceptible dans la façon qu'ils ont de parler de ces résidents qui ne daignent pas quitter leurs étages pour « descendre » voir ce qui se passe « en bas » : « On pourrait prendre un coup de couteau et saigner, y a personne qui bouge. » L'image, suggestive, fonctionne comme une métaphore de l'espace social. Refusant désormais de prendre des risques inutiles, de servir de « paravent » aux résidents, ils ont décidé d'entretenir de bonnes relations avec les « marginaux », d'« être bien avec le diable ». L'ambiguïté de cette position conduit les gardiens à tenir des propos qui peuvent paraître contradictoires sur l'immigration. Ils tiennent à se distinguer des

8 – Les dirigeants de l'association, nostalgiques de la grande époque du restaurant qui voyait défiler des clients prestigieux, loin d'associer ce « bruit » à une nuisance, l'interpréteraient probablement comme de l'animation. Ce qui est perçu comme du « bruit » est variable socialement. De manière générale, nous percevons comme gênantes les situations qui manifestent une remise en cause de nos normes par d'autres groupes sociaux.

9 – Fils d'un immigré polonais mineur dans le sud de la France, âgé d'environ 45 ans, ce mécanicien de profession est relativement isolé. Son frère, qui vit dans le même immeuble, trois étages plus bas, est la seule famille qui lui reste. Il a connu trois ans de chômage avant d'être employé à Orly il y a six ans, emploi qu'il estime « pas très sûr ».

10 – Voir Norbert Elias, « Remarques sur le commérage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 60, 1985, p. 23-29.

« racistes », des « extrêmes » de la résidence, qui les regardent d'un mauvais œil lorsqu'ils reçoivent leur ami Djamel, mais la peur du déclassement, de « voir notre système sauter à force d'accueillir toute la misère du monde », les amène à vouloir « faire pression sur des politiciens qui ont rien à foutre du peuple » et à voter Front national depuis leur arrivée à Paris, tout en se situant « à gauche ». M. Pietrovski conserve, quant à lui, le secret sur ses opinions politiques, mais il laisse, lui aussi, percevoir son exaspération : « La raison qui dit qu'on peut accueillir beaucoup de gens... Accueillir, oui, mais vous voyez, comme les squats en face, il faut leur trouver le moyen, le moyen de déjà les loger, et le moyen qu'ils puissent travailler. Parce qu'on peut pas rester comme ça... Ils s'emmerdent, et puis ils posent problème aussi pour les gens... [...] Au moins qu'ils aient la possibilité de gagner ce qu'ils ont besoin pour vivre normalement, et, à ce moment-là, si y a moyen de faire comme ça, oui. Mais si ça doit se faire au détriment des gens qui sont déjà là et puis qui n'ont pas beaucoup de moyens et qui doivent encore rajouter quelque chose de leur poche pour faire cela, c'est pas normal. »

La résistance à « l'établissement » des classes moyennes et supérieures n'est donc pas exclusive de formes de résistance à l'installation des « marginaux ». La peur du déclassement induit des stratégies de distinction et des conflits dans lesquels chacun engage « tout son être social ». Cette attitude est d'autant plus nécessaire que la proximité physique et sociale avec les squatters est grande, accroissant le risque d'être « éclaboussé » par le stigmat. Les interactions avec « les marginaux » sont alors l'occasion, pour les catégories populaires voisines, de tenter d'imposer leurs propres normes dans la pratique : le squatter est « un bon squatter » s'il règle sa conduite sur les normes de « respect » et de « tranquillité ». Il est moins bien accepté s'il « cherche des histoires », « embête » ou « agresse » son entourage. M. Pietrovski entre régulièrement en conflit avec Djamel, l'un des squatters, au sujet de la poubelle¹¹. « Qu'ils aient leur mot à dire, qu'ils vivent leur vie, d'accord, mais, enfin, faut pas chercher trop d'histoires non plus. » Tant que les marginaux « restent à leur place », ne menacent pas sa façon de vivre, ses repères, il n'a rien à leur reprocher. Mais dès que ses règles de vie habituelles sont mises en cause, il devient beaucoup plus véhément : dans ce cas, il y a « quelque chose qui accroche, qui n'a pas à être ». Ce qui est « anormal », ce n'est pas tellement que les gens squattent, ni même qu'ils revendiquent une boîte aux lettres : « Effectivement, une boîte aux lettres, c'était bien la moindre des choses à partir du moment où on les laisse habi-

ter. » Ce qui est « anormal » pour M. Pietrovski, c'est ce qui met en cause ses normes, celles des « vieux indigènes », membres des catégories populaires anciennes.

L'arrivée des squatters a aussi perturbé la vie collective à l'intérieur de l'immeuble. Dans un premier temps, locataires, propriétaires et squatters se sont entendus sur un tour de ménage, mais cette organisation s'est rapidement soldée par un échec. Autour du « problème du ménage » se sont cristallisés d'autres enjeux plus généraux, même s'ils ne sont pas analysés ou formulés comme tels par les intéressés. Parce que la gestion (collective et individuelle) de « l'extérieur » produit l'image du groupe qui rejailit sur chacun de ses membres, ce que chacun reproche aux autres passe par la question de la propreté de l'immeuble et des parties communes. Le locataire et la propriétaire qui vivent dans l'immeuble occupé cherchent à se prémunir de l'extension du stigmat, corrélative de l'assimilation du bâtiment au squat. Ils affirment avoir désormais trop honte de vivre dans cet immeuble pour recevoir des amis. L'absence de condamnation morale explicite à l'égard des squatters n'exclut pas le ressentiment : le thème de la dégradation matérielle traduit le sentiment du déclin social¹². Parler des choses, c'est en effet un moyen de parler des hommes sans les désigner explicitement.

J'ai honte d'emmener mes amis ici. Déjà, l'entrée, elle te donne l'idée de pas faire inviter des gens! T'as vu comment elle est, l'entrée, là, en bas? [...] Rien que la cour là, elle était pas comme ça. La cour, elle était propre. Mais ils nous ont cassé la porte. La cour, y a des pierres, y a des sacs plastique, tu peux même pas rentrer dans la cour. Avant, elle était pas comme ça. [...] Mais maintenant, ça y est, c'est fini, elle est comme une poubelle. [...] Maintenant, y a plus de cour, y a plus de cave, y a plus d'entrée, rien. Rien. [...] Non non, l'immeuble est devenu, ça y est, inhabitable. [Silence.] Même si je veux changer d'appartement, je peux pas. J'ai pas les moyens pour le faire. (M. Hamidi, locataire dans l'immeuble squatté.)

11 – Interaction ritualisée qui vise à tester la capacité de résistance de l'autre, le conflit autour de la poubelle a pris des proportions qui peuvent surprendre l'observateur extérieur. L'un des frères Pietrovski dépose ses déchets dans la poubelle située devant l'immeuble squatté, arguant du fait que ce sont eux qui l'ont trouvée et que cela leur évite de sortir la poubelle située à l'intérieur de leur propre immeuble. Si Djamel, l'un des squatters, s'en aperçoit, il récupère les sacs et les jette violemment contre l'immeuble des Pietrovski, façon de signifier qu'il refuse les images de saleté que l'on tente de donner du squat.
12 – « Le groupe [...] n'a pas l'impression de changer tant que l'aspect des rues et des bâtiments demeure identique », Maurice Halbwachs, *La Mémoire collective*, Paris, PUF, 1968, p. 134. Avec le délabrement matériel, c'est toute une « image de permanence et de stabilité », un certain « ordre » qui sont mis en cause (p. 130).

Avec le temps, cependant, les interactions se sont pacifiées, comme si chacun avait trouvé ses marques. Les squatters « font désormais partie du paysage », comme dit M. Pietrovski, autre façon de signifier qu'ils ont été acceptés par leur entourage immédiat. La tolérance exprimée résulte de plusieurs facteurs : s'y mêlent une sympathie liée à la proximité sociale, une forme de résistance à la domination, une forme d'indifférence ou de réserve qui incite à ne pas se mêler de ce qui se passe en dehors de chez soi, mais sans doute aussi un arbitrage entre les coûts et les avantages de la dénonciation. Peut-être les voisins estiment-ils finalement qu'ils ont moins à perdre dans le compromis que dans des conflits à l'issue incertaine. De ce fait, certaines exigences ont été abandonnées. À propos du ménage, le locataire confie : « Ils s'en foutent, normal, ils paient rien. [...] Ils jettent partout. [...] On a laissé tomber. » Il semble s'être résigné à voir les ampoules éclairant la cage d'escalier disparaître régulièrement ; il sait aussi que la porte reste souvent ouverte la nuit malgré la serrure nouvellement installée, mais il ferme les yeux. Toutefois, ce qui peut apparaître comme une concession aux « marginaux » n'est pas sans contrepartie. Tous semblent s'être tacitement entendus pour empêcher l'installation de tout nouvel arrivant. Si, de manière générale, les conflits se résolvent par un compromis, c'est aussi que les squatters intériorisent les normes auxquelles ils doivent se montrer conformes pour être acceptés par le voisinage et s'adaptent aux attentes des personnes qui les entourent. Ainsi, « les marginaux » eux-mêmes agissent-ils de manière à entretenir « l'équilibre des tensions ». Directement confrontés aux agents « intermédiaires » (« la petite noblesse d'État », « les vieux indigènes »), ils peuvent chercher à influencer leur jugement et éviter ainsi qu'ils ne relayent la stratégie des dominants.

Paraître de « bons squatters »

Dans la mesure où ils connaissent les normes auxquelles ils sont censés se conformer, les squatters peuvent agir sur la perception de ceux qui, dans l'environnement du squat, sont susceptibles de les dénoncer et tenter d'être classés dans la catégorie « bon squatter ». De manière générale, les relations qu'ils entretiennent tant avec leur voisinage qu'avec les agents de l'État semblent gouvernées par une logique d'« optimisation de leur conformité ». Ces gages de « normalité » (en référence aux normes ambiantes) que les plus démunis peuvent donner pour éviter d'être stigmatisés incluent des propriétés objectives (le fait de vivre en famille, de disposer d'un minimum de ressources licites ; la compétence néces-

saire pour accomplir une démarche administrative ; la nationalité du conjoint, etc.) et des propriétés subjectives comme la capacité à maîtriser sa propre image. Tout se passe comme si les squatters s'étaient entendus tacitement pour obéir à une sorte de « loi du silence », stratégie collective de résistance à la stigmatisation. Il est très difficile en effet de les faire parler les uns des autres. Les tensions sont rarement commentées, les relations entre eux résumées par la formule « bonjour-bonsoir ». Mais cette attitude générale n'exclut pas la variabilité des modes d'adaptation à la marginalité. De ce point de vue, les quatre familles rencontrées peuvent être réparties en deux groupes, inégalement dotés en « garanties de conformité ». Les « porte-parole » du premier groupe sont des femmes. Issues d'une immigration assez ancienne, Yasmina et Hafida se rattachent, par leur histoire, aux catégories populaires traditionnelles : le squat correspond pour elles à un déclassement qu'elles espèrent transitoire. Les deux femmes sont en situation « régulière » : Hafida a la nationalité française et Yasmina dispose d'une carte de séjour. Les qualifications et les expériences professionnelles qu'elles peuvent faire valoir leur offrent des chances objectives de reclassement. Dans l'autre groupe, seuls les hommes s'expriment. Issus d'une immigration algérienne récente, Farid et Djamel maîtrisent mal la langue française. Le squat représente pour eux une étape dans un processus de stabilisation après des années troubles, où la prison alterne avec des hébergements toujours provisoires. Ces deux familles, qui n'ont qu'un très faible capital culturel, ont plus de difficultés à obtenir les papiers nécessaires à leur « mise en règle » administrative. Les stratégies déployées par les différentes familles du squat sont variables, ne serait-ce que parce que l'intérêt à paraître conforme dépend de l'avenir intériorisé comme probable. Yasmina et Hafida parviennent à ne pas être repérées comme squatters, notamment par les instituteurs des enfants, la directrice de l'école et le voisinage. Elles n'ont pas informé leurs anciens collègues de travail – leurs amis d'« avant » – de leur situation actuelle. Même si elles ne vivent pas le fait de squatter comme dégradant, la peur du stigmatisme les conduit à dissocier leur présent de leur passé. Être identifiées comme squatters, ce serait prendre le risque de perdre toute chance de reclassement. D'où également leur volonté de se distinguer des « mauvais squatters », en insistant sur le fait que l'immeuble en question n'abrite que des familles : « Par rapport aux autres squats, on est bien. Par rapport à ce que j'entendais... Parce que moi, quand j'entendais avant "le squat", j'entendais... autre chose. Le squat, c'est surtout des plus jeunes, et c'est surtout les drogués qui squattent. C'est des délinquants. J'avais peur du

squat avant. Mais là, j'ai vu comme je squatte, moi, j'ai vu que pas tous les squats, ils sont comme ça. [...] Ici, y a que des familles, y a pas de problèmes. » (Hafida.)

La même stratégie de distinction les conduit à stigmatiser les deux autres familles de squatters, en condamnant, par exemple, leurs pratiques éducatives. Yasmina et Hafida insistent sur le fait que, contrairement aux autres, elles ne laissent jamais leurs enfants jouer dehors, pour ne pas gêner le voisinage et pour éviter qu'ils ne deviennent des délinquants. L'expression « ne pas gêner » recouvre un ensemble de « microstratégies » d'invisibilisation. Yasmina passe très peu de temps dans la rue. Lorsqu'elle sort avec ses enfants, elle part loin du quartier. Très soucieuse des apparences, elle est toujours très bien coiffée et légèrement maquillée. Elle porte des vêtements d'occasion, mais elle met un point d'honneur à habiller ses enfants de neuf dans les boutiques du quartier. Cette stratégie porte ses fruits : Yasmina est encouragée par l'assistante sociale qui l'a recommandée auprès de la paroisse pour l'obtention des colis alimentaires hebdomadaires et lui a permis d'acquérir des lits superposés pour ses enfants. Dans le cas du couple Hocine-Hafida, la stratégie d'invisibilisation passe par l'effacement de l'homme au profit de la femme, plus conforme aux normes de la société française : maîtrisant mal la langue française, Hocine laisse sa femme parler à sa place. Lors de l'entretien sollicité, son histoire est laissée dans l'ombre alors que Hafida retrace avec précision sa propre trajectoire. Le couple tel qu'il se met en scène est plutôt rassurant, et les démarches de Hafida ont abouti à l'obtention d'un logement en HLM au cours du mois d'avril 1998.

Ces stratégies d'invisibilisation qui permettent de se fondre dans le paysage et de faire oublier sa marginalité en rassurant les établis par une conformité affichée à leurs normes sont inégalement possibles pour les différentes catégories de marginaux. En deçà d'un certain seuil de ressources économiques et culturelles, les squatters n'ont pas d'autre alternative que d'assumer une certaine déviance. La nier, ce serait perdre toute crédibilité et paraître beaucoup plus menaçants. La logique d'optimisation de la conformité consiste alors à reconnaître des pratiques délinquantes « acceptables », tout en les justifiant par référence aux valeurs des établis. Ainsi Djamel¹³ est-il incité par l'assistante sociale à déclarer un certain montant de ressources illicites lorsqu'elle évalue les revenus de la famille pour l'octroi de « la cantine à 1 franc » ou pour l'accès aux colis alimentaires et aux vestiaires de la paroisse. Par souci de « justice » et pour ne pas désavantager les familles qui déclarent leurs quelques ressources (RMI, allocations familiales), elle tente de

repérer les revenus illicites : « Ou on considère que c'est un dû, et que tous les gens qui vivent en squat, qui n'ont pas de ressources, ont droit au 1 franc. Ou on négocie un minimum vital qu'ils nous disent eux-mêmes. [...] Je ne suis pas d'accord, il s'agit d'acquiescer avec des moyens anormaux... En même temps, on sait que le chômage existe, on n'est pas indifférent. » La « petite noblesse d'État », confrontée aux « marginaux » dans le cadre de son activité professionnelle, peut ainsi être amenée à s'accommoder de certaines pratiques théoriquement condamnées, à négocier une sorte de compromis avec les déviants, et, de la sorte, à produire une nouvelle norme d'État, implicite. De ce point de vue, Djamel se montre conforme à une norme d'État spécifique : il ne s'agit pas de la norme légalement définie mais d'une norme réaménagée par les agents de l'État dans leur pratique professionnelle. De manière générale, les délits associés au « business » semblent connus et tolérés par la plupart des « officiels » rencontrés. L'adjoind à la jeunesse justifie son attitude en la présentant comme une « stratégie » : la tolérance à l'égard de pratiques « légèrement » déviantes est, selon lui, une « méthode politique » pour entrer en relation avec les délinquants. Il lui arrive d'aider certaines personnes dont il connaît les pratiques illégales pour les ramener dans « le droit chemin ». Dans ses relations avec les policiers du secteur, Djamel joue de son assignation à résidence et du fait qu'il est connu par le commissaire, dès qu'il est arrêté pour de « petits délits ». Les gardiens de la résidence s'apitoient sur la situation de ce squatter, « voleur pour nourrir ses enfants », et, après avoir déclaré qu'ils votaient pour le Front National, ils affirment sans hésitation qu'ils accorderaient ses papiers à Djamel qu'ils jugent « honnête », précisément parce qu'il s'affiche déviant. Mais Djamel ne joue pas aussi bien son rôle sur toutes les scènes ou ne trouve pas toujours un public aussi favorable. Ceux qui appartiennent aux catégories populaires en voie de marginalisation se montrent hostiles à son égard, comme pour mieux s'en distinguer et creuser la distance. Relativement isolé, Djamel est le seul homme de l'immeuble à ne jamais fréquenter le café arabe tout proche. Il a cessé de s'y rendre depuis que le patron l'a taxé de terroriste. La stigmatisation ne provient pas seulement de l'environnement immédiat, elle est aussi relayée par l'institution scolaire, les enfants de Djamel étant considérés comme des « cas lourds », livrés à eux-mêmes, manquant de « référents », de « struc-

13 – Suspecté de complicité avec le GIA, il a été emprisonné en France pendant un an. Assigné à résidence, sans ressources, sans papiers, rejoint par sa femme et leurs quatre enfants, il déclare vivre de vols et de recels.

tures ». L'instituteur, qui insiste sur la nécessité d'« éduquer les parents » et considère de son devoir de les impliquer davantage dans l'institution scolaire, en organisant des réunions ou en les « obligeant » à être actifs le jour du carnaval, n'est pas parvenu à établir de relation avec Djamel et sa femme. Ne maîtrisant pas les codes de l'institution scolaire, négligeant de signer le carnet scolaire (négligence d'autant plus compréhensible que ni lui ni sa femme ne lisent et n'écrivent le français), Djamel échoue, dans ce cas, à écarter le stigmate.

Farid, un peu moins démuné que Djamel grâce à son alliance avec une Française, cherche au contraire à manifester sa conformité et à en accumuler progressivement des gages, la relation d'enquête étant elle-même utilisée dans cette perspective. Sa compagne Nathalie, comme lui-même, tait leur passé qui, révélé, fonctionnerait comme un stigmate supplémentaire¹⁴. Leur histoire, telle qu'ils la racontent, commence avec la naissance de leur fille, son extrait d'acte de naissance constituant le seul « papier » de Farid, récemment émigré d'Algérie. Nathalie et la petite ont ensuite été placées en foyer et Farid leur rendait visite chaque jour. L'arrivée dans le squat coïncide avec la naissance de leur second enfant, un garçon alors âgé d'une semaine. Les deux enfants, ressource économique du couple par le biais des allocations familiales, représentent aussi « un gage de moralité ». Ainsi Farid se présente-t-il comme « un bon père » en insistant sur le fait que, grâce au squat, les enfants sont en sécurité et que ce qui importe pour lui, c'est qu'ils soient bien nourris et bien logés. Il a parfaitement intériorisé les conseils donnés par le centre de protection maternelle et infantile quant aux soins à apporter aux enfants. Ce mode de présentation de soi qui met en avant les enfants, se double d'une stratégie de « mise aux normes » administratives. Farid range précieusement dans une pochette tous les papiers lentement obtenus, fier d'être celui qui, aux dires des policiers venus contrôler la situation, est le plus ordonné de l'immeuble. Avec l'arrivée des beaux jours, Farid s'installe à la terrasse du café voisin et salue poliment « les établis » qui passent, heureux de raconter qu'une fois il a été invité par l'un des résidents qui organisait une soirée. Mais les efforts de Farid pour être bien considéré par le voisinage restent le plus souvent vains et la reconnaissance qu'il attend tarde à se manifester. Tirailé entre ses aspirations à l'intégration qu'autorise son alliance avec une Française et ses valeurs d'origine (l'islam) auxquelles il se raccroche presque fanatiquement dès qu'il perd espoir, il répète sans cesse que « tout est mélangé ». Ce sentiment d'anomie est perceptible dans sa revendication de règles claires auxquelles il puisse se

conformer, plutôt que de devoir tâtonner en permanence pour se faire accepter. Il évoque avec nostalgie le fonctionnement réglé du foyer qui hébergeait sa femme et sa fille avant qu'ils viennent occuper leur logement actuel. Ne sachant plus trop qui il est, il se raccroche désespérément aux seuls signes indéniables de son identité : tous les papiers minutieusement classés dans sa mallette, à commencer par les cartes d'identité de sa femme et de ses enfants. Comme si leur identité était la seule garante de la sienne. Dans les moments d'abattement, il fulmine contre l'administration française. C'est aussi pourquoi il est mal perçu par les gardiens de la résidence : « Il croit que les lois françaises sont en dessous de lui, qu'il a le droit de tout, que tout lui est dû. » Globalement, Farid est toujours un peu « à côté » des rôles qu'il s'efforce de jouer, « mal ajusté » aux attentes des différents protagonistes. Il perd du crédit en voulant trop bien faire (par exemple lorsqu'il s'énerve contre ceux qui négligent de fermer la porte derrière eux) et agace son entourage en ne sachant pas rester à sa place (notamment lorsqu'il entreprend de contrôler ce qui se passe dans la rue et de débarrasser le terrain vague des « Noirs » et des « drogués »). À l'intérieur même de l'immeuble, il est relativement isolé : sa visibilité dérange. Les marginaux sont d'autant plus tolérés qu'ils s'effacent.

Les conditions sociales de la tolérance

La pérennité du squat étudié peut être analysée comme le résultat d'un « équilibre de tensions » entre plusieurs groupes sociaux inhérents à la configuration dans laquelle il s'insère. Le quartier peut en effet être décrit comme une « configuration établis-marginaux » au sein de laquelle les squatters incarnent « les plus marginaux ». Les prises de position sur le squat sont alors révélatrices des positions occupées dans cette configuration. Les points de vue des catégories en présence s'échelonnent entre deux pôles. Au pôle de la stigmatisation figurent les dirigeants de l'association (même si certains se veulent plus nuancés) et le commissaire, d'ailleurs informé par les premiers ; au pôle de la commiseration, les quelques jeunes mobilisés et les élus communistes rencontrés (l'un d'eux étant en

14 – Farid (31 ans) est arrivé en France en janvier 1991 après avoir été marin-pêcheur en Algérie. Les raisons de son départ restent obscures comme ses premières années en France. Il aurait eu des activités plus ou moins frauduleuses dans différents endroits et fait un an de prison, avant de rencontrer Nathalie (27 ans). Après avoir fugué de chez ses parents à 16 ans, elle s'est retrouvée « sans domicile fixe » à Paris. Elle a eu un enfant avec un homme, alcoolique et toxicomane, qu'elle a fini par quitter. Elle-même, alcoolique à l'époque, a confié l'enfant à ses grands-parents paternels.

Un sas pour l'insertion

L'analyse du rapport « Squats et habitat de fortune » confirme, indirectement et *a posteriori*, l'importance du mode de présentation de soi des squatters. Ce rapport résulte d'une enquête réclamée aux directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales au début de l'année 1997 par la Direction de l'action sociale. Il a été rédigé par le Comité national de l'accueil des personnes en difficulté. Ce comité, créé en 1995, rassemble des représentants des pouvoirs publics, des associations de solidarité et des entreprises publiques qui travaillent dans « le champ de l'urgence sociale ». Son rôle et sa composition ne sont pas formellement définis. Les rédacteurs proposent aux travailleurs sociaux des règles d'action qui semblent fondées essentiellement sur l'image renvoyée par les squatters. Les recommanda-

tions, visant à répondre aux « dilemmes éthiques » des agents de l'État, découlent de la proposition suivante : il s'agit de faire jouer aux squats un rôle de « sas pour l'insertion ». Dans cette perspective, le maintien du service de l'eau est considéré comme « un minimum d'humanité incompressible ». Les squatters ouverts aux travailleurs sociaux seront accompagnés dans leurs démarches ; en revanche, « l'opacité » est considérée comme un indice de dangerosité qui doit motiver un appel aux forces de l'ordre. Dans cette perspective, pour être bien vu des services sociaux, le squatter se doit d'être docile et sa requête doit de préférence demeurer individuelle. Le rapport stipule en effet que « apporter une aide matérielle à caractère collectif risque d'être interprété par les squatters et par l'opinion

comme une forme de reconnaissance du squat ». On peut se demander dans quelle mesure la logique sous-jacente à ces recommandations n'est pas de mieux contrôler les « pauvres » pour éviter qu'ils ne se fédèrent. Un « bon pauvre » ne doit pas avoir d'autre aspiration que d'améliorer sa condition individuelle. Par ailleurs, le rapport conseille aux travailleurs sociaux de s'intéresser à la manière dont les squatters sont perçus dans leur quartier pour se forger une opinion sur leur « volonté d'insertion ». Ils sont incités à travailler en partenariat avec les îlotiers, les gardiens d'immeuble, les associations, les commerçants, la police pour constituer – à terme – des « équipes de rue » s'appuyant également sur d'anciens squatters (conformément à une logique générale de délégation de l'encadrement social vers des « cadres naturels issus du milieu » : « les grands frères » de la RATP, « les médiateurs », etc.).

liaison avec les premiers). D'autres se distinguent par des jugements ambivalents, évitant toute généralisation quand on les interroge sur les problèmes du quartier et notamment sur le squat : il s'agit de « la petite noblesse d'État » – l'assistante sociale, l'instituteur – qui se retrouve dans « une position tampon » entre l'institution, ses directives, et des populations en voie de marginalisation. Mais il s'agit aussi du voisinage, caractérisé par son statut charnière entre marginaux et établis : du fait de leur position intermédiaire dans l'espace social comme dans l'espace local, les voisins oscillent entre les différents points de vue et défendent des intérêts qui peuvent relever des différents registres selon les contextes. Cette ambivalence ne se réduit pas à une simple contradiction : elle traduit simplement le balancement de ces agents entre les groupes qui les bornent et a pour fonction de préserver leur identité. Elle ne peut pas non plus être assimilée à une absence de pratiques normalisatrices : les interactions sont en effet l'occasion de conflits, de négociations autour de l'imposition de normes auxquelles les squatters cherchent plus ou moins à se conformer en fonction de leurs trajectoires, de leurs ressources et de l'intérêt qu'ils y trouvent. Ces normes sont incarnées par la petite noblesse d'État qui leur explique comment se comporter pour obtenir certains droits, et par le voisinage qui diffuse dans les interactions quotidiennes des normes définissant « le bien-vivre » conforme à l'éthos

populaire. Dans ces relations de face-à-face, les squatters expérimentent des modes de présentation de soi visant à accroître leur « capital de conformité » : ils peuvent ainsi jouer sur le classement et les catégories de classement de leurs interlocuteurs (en se présentant comme de « bons parents », de « bons voisins », de « bons squatters »). De sorte que, bien qu'individuellement certains habitants dénoncent l'existence du squat, le système d'interactions entre les différents groupes qui cohabitent dans l'espace observé (en particulier la lutte qui les oppose pour la représentation légitime du quartier) semble finalement assurer la tranquillité des squatters.

De façon plus générale, on peut alors s'interroger sur les conditions sociales de « la tolérance ». Qu'entend-on d'abord par « tolérer » ? L'attitude du voisinage des squatters à leur égard est révélatrice de l'ambiguïté de la notion : certains tolèrent ces occupants indésirables par empathie (le voisin locataire), d'autres encore par crainte d'éventuelles représailles (la propriétaire), d'autres par simple « réserve »¹⁵ (M. Pietrovski).

15 – Voir Howard Becker, *Outsiders*, Paris, Éditions Métailié, 1985, p. 147 : « L'habitant d'une grande ville s'occupe de ses propres affaires ; il ne s'occupe des infractions que si elles interfèrent avec celles-ci. » Becker se réfère à la notion de « réserve » mise en évidence par Simmel à propos des habitants des grandes villes. Ceux-ci laisseraient aux représentants de la loi le soin de s'occuper des incidents.

L'attitude des gardiens de la résidence incarne les contradictions qui peuvent être associées à l'idée de tolérance : ils reprennent les discours du Front National à l'encontre des immigrés tout en se montrant, dans la vie quotidienne, compréhensifs envers les squatters et les jeunes issus de l'immigration. Les appels moralisateurs à la tolérance oublient qu'elle ne prend sens que dans des contextes précis. Pour comprendre l'intolérance de M. Tino à l'égard des squatters et des jeunes du quartier, il faut mettre en rapport ce que sa maison représente pour lui (au regard de sa trajectoire sociale) et le délabrement de la rue. La tolérance de M. Pietrovski s'explique elle aussi : stigmatisé par les habitants de la rue en raison de son mode de vie, resté étranger dans ce quartier qui l'abrite pourtant depuis plus de vingt ans, il se sent finalement proche des squatters.

Si la tolérance varie avec les positions et les dispositions des agents, elle dépend aussi du comportement des personnes susceptibles d'être ou non « tolérées ». Elles peuvent agir, en effet, sur la manière dont elles sont perçues en se familiarisant avec les marques de la conformité aux attentes de leur entourage et en tentant de les intérioriser. L'enquête montre que cette exhibition de conformité aux attentes invite à la tolérance. La réflexion sociologique sur la tolérance suggère qu'il est avant tout question de « places », de positions sociales. On tolère les squatters parce qu'on

se met à leur place, mais on leur est aussi hostile parce que leur proximité témoigne de son propre déclassement (et donc du risque de perdre sa place). On ne les tolère, en fait, que tant qu'ils restent « à leur place » (c'est-à-dire à la place qu'on veut bien leur laisser). Ils ne doivent être ni trop visibles, ni trop revendicatifs. « On tolère un groupe marginal méprisé, stigmatisé et relativement impuissant tant que ses membres se contentent du rang inférieur [...] et tant qu'ils se comportent, conformément à leur statut inférieur, en êtres subordonnés et soumis »¹⁶. La tension monte quand les membres d'un groupe marginal aspirent à s'élever socialement. « Dans ces cas-là, il en découle habituellement pour les deux groupes des problèmes d'identité assez complexes. [...] L'ordre des choses qui apparaît aux groupes établis comme naturel commence alors à vaciller. » La sociologie permet ainsi d'explicitier des mécanismes qui font passer de l'intolérance limitée, circonstancielle, à une intolérance générale à l'égard de l'ensemble d'un groupe. Sociologue « spontané » de son environnement, M. Pietrovski « prend ses distances » à l'égard des différents points de vue de ceux qui l'entourent et relie chaque discours aux positions de ceux qui les tiennent. Régulièrement agacé par les squatters, au cours d'interactions particulières, il ne tient pourtant aucun propos qui leur soit hostile de manière générale.

16 – Voir Norbert Elias, « Notes sur les Juifs », *Norbert Elias par lui-même*, Paris, Fayard, 1991, p. 152.